

---

Adresse du comité révolutionnaire du canton d'Autun (Saône-et-Loire), en annexe de la séance du 26 fructidor an II (12 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité révolutionnaire du canton d'Autun (Saône-et-Loire), en annexe de la séance du 26 fructidor an II (12 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 124-125;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_15950\\_t1\\_0124\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15950_t1_0124_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

## 61

La société populaire d'Arles [département des Bouches-du-Rhône] demande que la Convention nationale maintienne le décret du 23 thermidor qu'elle a rapporté depuis et le décret par lequel elle avoit ordonné l'impression de la liste des détenus élargis depuis le 9 thermidor. On invoque d'une part l'ordre du jour; de l'autre le renvoi au comité de Sûreté générale.

Cette dernière proposition est adoptée (122).

## 62

Vienne-la-Patriote, Isère. Cette société nous fait passer copie d'une adresse à la Convention.

Citoyens-Représentans

Robespierre n'est plus et par un mouvement opposé à la justice la cause de l'aristocratie est servie depuis 5 années pour la première fois. Son triomphe se prépare, les maisons d'arrêt s'ouvrent, la liberté est rendue de toutes parts à des hommes ennemis nés de la République et que la justice devoit soustraire de la société jusqu'à la paix.

Représentans, ajoutez cette société, la cause sacrée est menacée, défendez-là, vous le pouvez; nous vous dirons avec franchise et loyauté que l'esprit public n'est pas assez fort et que le modérantisme s'avance à grands pas pour le détruire.

Transportez-vous sur le sommet de la Montagne, ramassez-y les foudres de vos caractères énergiques et vertueux, frappez, dispersez, pulvérisez tout ce qui est également indigne de vous et de nous (123).

## 63

[La société régénérée de la commune d'Étain (département de la Meuse) à la Convention nationale s. d.] (124)

Législateurs,

Vous avez organisé le gouvernement révolutionnaire, vous avez senti les bons effets et vous le maintiendrez; par lui Marseille, Toulon, Lyon furent rendus à la République, la Vendée détruite, l'aristocratie écrasée, le fanatisme abattu. Par quelle fatalité le fanatisme et l'aristocratie relèvent-ils une tête audacieuse? pourquoi le fier montagnard marche-t-il l'œil et la tête baissée? Pourquoi? C'est que l'aristocratie et le contre-révolutionnaire désertent les prisons. Le prêtre fourbe et cruel remue ciel et terre pour rétablir son empire. Les signes du fanatisme reparoissent et tout se dispose à recevoir encore une fois l'erreur et le mensonge.

Pères de la patrie, cent fois vous l'avez sauvée, ne perdez pas courage: le vaisseau de la révolution vogue sur les abîmes; une main ferme et sûre seule peut le conduire heureusement au port; qui peut seul mieux que vous le diriger?

Vous avez mis la justice à l'ordre du jour; nous applaudissons à ce principe sacré que l'éternel grava dans le cœur de tous les hommes, mais la plupart se trompent sur son application, parce chacun rapporte à soi et veut avoir raison; *Oui, la justice doit être pour tous; elle doit protéger l'ami du peuple et écraser l'ennemi de la patrie.* Sans doute l'innocent a été souvent confondu avec le coupable, c'est l'effet inévitable des grandes mesures et les grandes mesures sont aujourd'hui indispensables, *mais depuis quelque tems, c'est le coupable qui est confondu avec l'innocent et c'est une calomnie.*

Vous n'en doutez pas, Législateurs, les petits moyens produisent de grands maux, *l'indulgence fait revivre l'audace et l'espérance des conspirateurs.* Il y a toujours (quoi qu'on en dise) des nobles et des prêtres, et ces ennemis nés de la justice et de la raison, doivent être exclus de toutes les places et surveillés jusqu'à la paix... *Vivent à jamais la liberté, l'égalité, et ses vrais défenseurs, périssent tous les traîtres et les conspirateurs!*

## 64

Le comité révolutionnaire du canton d'Auntun, Saône-et-Loire, nous fait passer copie d'une adresse à la Convention.

Citoyens Représentans

Nous ne voyons pas sans inquiétude pour la chose publique l'audace aristocratique sortir des prisons; elle est plus hardie et plus accueillie que les hommes révolutionnaires, victimes de toutes sortes de calomnies.

Elle se prononce jusque dans les maisons de détention, que notre devoir nous pousse à visiter chaque jour.

Les modérés, les faux patriotes applaudissent à tout ce qui incline vers l'indulgence, vers une amnistie générale. Ils pressent dans leur sein les ennemis de la République, ils font cause commune, réunis ils semblent se promettre d'anéantir l'énergie républicaine. Vous ne le souffrirez pas, Citoyens Représentans. Les mesures révolutionnaires sagement divisées continueront d'être à l'ordre du jour. Il sera encore réduit en poudre le système affreux de perdre la patrie sous le beau prétexte de probité, d'humanité et de justice. Les noms si scélératement prostitués ont perdu leur signification propre.

(122) J. Perlet, n° 720.

(123) J. Mont., n° 135.

(124) J. Mont., n° 135.

C'est à la Convention à la rétablir; c'est à elle à refouler dans le néant et les manœuvres de l'intrigue et l'audace du crime (125).

*Suivent les signatures.*

## 65

[*Rühl, représentant du peuple en mission dans les départements du Bas et du Haut-Rhin, de la Meurthe et de la Moselle à la Convention nationale, Strasbourg, le 30 thermidor an II*] (126)

Liberté, Egalité Fraternité ou la mort.

Citoyens collègues,

Uniquement occupé de l'objet de ma mission et ne prenant aucune connoissance de tout ce qui n'y est pas relatif soit directement soit indirectement, je me borne à vous apprendre le résultat de mes opérations ultérieures à celles dont je vous ai parlé dans mon rapport du 20 et dans celui du 25 du courant.

Vous scaurez donc 1°. que le Bulletin de la Convention traduit en allemand et imprimé en caractères français à Paris, n'est jamais parvenu au directoire du département du Bas-Rhin; que l'administration du district de Strasbourg n'en a pas encore vû un seul exemplaire, que celle du district de Wissembourg se trouve dans le même cas, que ce bulletin ainsi traduit et imprimé est absolument inconnu à l'administration du district de Haguenau, qu'il en est de même du district de Saar-Réunion [Saar-Union] ou Neu-Saarwerden, et qu'il n'y a que le directoire du district de Schlestat [Sélestat] qui en a reçu quelques exemplaires en très petit nombre, mais qui depuis longtems n'en reçoit plus, comme tout ceci est prouvé par les pièces justificatives sous n°1.2.3.5 et 6 et que je joins à ce rapport. C'était donc doublement en pure perte que l'on faisait traduire à Paris en allemand et imprimer en caractères latins ou français le susdit bulletin, puisque cette traduction n'a pas été envoyée aux départements et aux districts de langue allemande et puisque si même elle leur avoit été envoyée les administrés n'auraient pas pû la lire étant imprimée en caractères latins ou français qu'ils ne connaissent pas, en un mot c'était autant d'argent que coutait cette traduction et cette impression de jetté dans la rivière.

L'administration du département du Bas-Rhin croyait cependant que la traduction et l'impression du Bulletin dont elle ignorait qu'il s'en faisait une à Paris était si nécessaire, que dans l'origine elle l'a fait réimprimer en entier en langue allemande et ensuite pour économiser les frais d'impression par extrait dans une

feuille intitulée «*der Volks Freund*» ou l'Ami du Peuple dont vous trouvez ici un exemplaire sous n° 7, ajoutés à cela que l'administration du district de Strasbourg observe qu'il ne sera guère possible de se passer encore dans ce district de la traduction allemande du Bulletin à moins qu'on ne veuille faire ignorer les lois aux citoyens; que celle de Haguenau prétend qu'elle a déjà écrit au comité de Salut public; que le directoire du district de Saar-Réunion [Saar-Union] déclare qu'il serait très utile si le Bulletin lui parvenait traduit en allemand attendu que ce district est un pays réunis où la langue allemande est pour ainsi dire la seule en usage, or la conséquence naturelle de tout ceci est, qu'il faut supprimer l'impression de la traduction du Bulletin en caractères latins ou français, qu'il faut le faire imprimer en caractères allemands sur une colonne, en face d'une autre colonne qui contiendra le texte français, ce qui familiarisera les administrés avec la langue française qu'ils apprendront peu à peu en comparant la langue allemande avec le texte français, qu'il faut enfin envoyer un nombre suffisant d'exemplaires aux administrations de districts à langue allemande.

Vous scavez 2°. que si la traduction et impression du Bulletin de la Convention, au moins par extrait des articles principaux est nécessaire, celle du Bulletin des lois est indispensable, à cause des décrets dont l'insertion dans ce Bulletin doit servir de publication et qu'il en est de même des arrêtés du comité de Salut public.

Vous verrez 3°. par la réponse qui a été faite à mes questions par l'administration du district de Saar-Réunion [Saar-Union] ou Neu-Saarwerden, que l'exécution de la loi du 2 thermidor, d'après laquelle à compter du jour de sa publication nul acte public ne pourra être écrit qu'en langue française, est impraticable dans ce pays dont toutes les municipalités, juges de paix, comités de surveillance et forestiers ne connaissent que la langue allemande; et que malgré tous les soins de l'administration et de la société populaire et malgré toutes les recherches elles n'ont pas encore pû trouver que deux instituteurs de langue française.

Vous verrez enfin 4°. par les pièces sous n°1.2.3 que les frais de traduction et d'impression des décrets, rapports de la seule administration du département du Bas-Rhin, se montent pour l'année 1793 à la somme énorme de 220 558 L 15 sols, ceux du district de Strasbourg à celle de 72 000 L, ceux du district de Haguenau à 14 000 L, de celui de Schlestat [Sélestat] à 15 449 L ce qui donne un total effrayant de passés 313 058 L; sur lequel on pourra épargner deux tiers au moins [*mot illisible*] on aura organisé méthodiquement ces mêmes traductions et impressions.

Mais comme on ne scaurait parvenir à ce [*mot illisible*] si économique et si salulaire en même tems, si on manque de sujets que l'on puisse employer utilement, j'ai conformément à ma commission voulu engager avant hier un très bon sujet nommé Jean Frantz, dont les

(125) *J. Mont.*, n° 136. Cette adresse se situe immédiatement avant l'adresse de Castres. P.-V., n° 24.

(126) C 318, pl. 1290, p. 6.